

ASSEMBLÉE NATIONALE

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

AMENDEMENT

N ° CE180

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Molac et M. Marilossian

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.